



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Présents : MM. Alexandra Ardiet (à partir du point 6), Edouard Euvrard, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : MM. Alexandra Ardiet (des points 1 à 5), Christophe Demesmay, Sandrine Sigonney

Procurations : de Mme Alexandra Ardiet à M. Edouard Euvrard (pour les points 1 à 5), de M. Christophe Demesmay à M. Gérard Thomas et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Hocquemiller

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 8 février 2019.

ORDRE DU JOUR

1- Apurement des dépenses et des recettes liées à la voirie

En raison du transfert de la compétence voirie à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1^{er} janvier de cette année, le Conseil municipal délibère afin de préciser les dépenses de voirie que la Commune doit payer sur l'exercice 2019 pour un service réalisé sur l'exercice 2018. En l'absence d'une telle délibération et en raison de la perte de cette compétence au niveau communal, le Trésor Public serait en effet amené à rejeter les mandats de paiement.

Une seule facture d'entretien de l'éclairage public, d'un montant de 306.75 €, est concernée par cette réglementation.

2- Avenant numéro 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent

Une démarche de groupement de commandes, destinée à optimiser les prix par le biais du système d'économies d'échelle, existe depuis 2016 pour les Communes de Grand Besançon qui le souhaitent. En raison de l'élargissement des domaines d'achat susceptibles d'être mutualisés, de la nécessité de mettre la convention en conformité avec la nouvelle réglementation et de l'intégration de nouveaux membres, l'avenant proposé par les services de la CAGB est unanimement validé par l'assemblée communale.

3- Centres de loisirs de Pâques et d'été 2019

Deux centres de loisirs, destinés aux enfants âgés de 4 à 11 ans, se dérouleront à la salle polyvalente lors des prochaines vacances scolaires : à Pâques, entre le lundi 15 et le vendredi 19 avril et en été, entre le lundi 8 et le vendredi 19 juillet.

Comme pour les précédents centres, les inscriptions pourront se faire à la journée avec ou sans repas ou à la demi-journée.

L'accueil sera échelonné le matin entre 8h30 et 9h30 ; le retour du midi se fera entre 13h30 et 14h00 et les enfants sortiront du centre entre 17h00 et 17h30 (sauf le vendredi pour lequel la sortie devra se faire à 17h00).

Les tarifs resteront inchangés, à savoir :

Tarif habitants de Gennes			
	Pour des journées complètes avec repas	Pour des journées complètes sans repas	Pour des demi-journées
Quotient familial supérieur à 900	82 €	55 €	50 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	78 €	50 €	45 €

Un supplément de 5 € par semaine sera demandé pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Gennes et, comme à l'accoutumée, une réduction de 10 % sera appliquée à partir du deuxième enfant d'une même famille. Les Bons Vacances de la Caisse d'allocations familiales seront acceptés.

4- Nouvelle convention d'objectifs et de financement pour les prestations de services « accueil de loisirs sans hébergement » avec la Caisse d'Allocations Familiales

Dans le cadre de ses actions périscolaires (Projet Educatif Territorial et centres aérés), la Commune bénéficie, sous certaines conditions d'organisation, d'aides financières provenant de la Caisse d'Allocations Familiales. En raison de l'évolution des modalités de calculs des aides, une nouvelle convention, dont les termes sont validés par le Conseil municipal, sera prochainement ratifiée avec cet organisme.

5- Remboursement de la société Lixxbail suite à la résiliation de l'ancien contrat de location du copieur de la mairie

Eu égard à la restitution de l'ancien photocopieur de la mairie à la société Lixxbail qui était bailleur du matériel, elle procède à un remboursement du dernier appel de fonds (168 €) qui n'aurait pas dû être facturé à la Commune.

6- Souscription auprès du Crédit Agricole d'un crédit-relais de TVA de 70 000 € et d'une ligne de trésorerie de 200 000 €

Dans l'attente, d'une part du remboursement partiel de la TVA des travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente qui interviendra à n+2, et d'autre part du versement des subventions attendues sur ce marché dans le second semestre de l'exercice 2019, il est proposé à l'assemblée communale de souscrire un crédit-relais de TVA d'un montant de 70 000 € sur une durée de 24 mois, ainsi qu'une ligne de trésorerie d'un tirage maximum de 200 000 € sur une durée de 12 mois. Certains membres du Conseil municipal désirant des compléments d'informations sur les offres bancaires qui ont été faites à la Commune, ce point sera remis à l'ordre du jour d'une nouvelle réunion qui sera convoquée à très court terme.

7- Don de l'association du Marché de Gennes

Un don d'un montant de 1 000 €, émanant de l'association du Marché de Gennes, fera prochainement l'objet d'un encaissement sur le budget communal. Un Grand merci au Marché.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Etat-Civil**

Le 15 février : naissance à Besançon de Cassandre, dont les parents, Mickaël Chouffe et Audrey Bertrand, sont domiciliés à Gennes. Bienvenue à la demoiselle dans notre village et félicitations au papa et à la maman

- **Urbanisme : dossiers acceptés**

Le 21 février : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0002 – parcelle cadastrée section AB numéro 175 – extension d'un abri piscine

Le 28 février : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0003 – parcelles cadastrées section AA numéros 198 et 199 – clôture grillagée

Le 4 mars : permis de construire numéro 025.267.19.C0001 – parcelle cadastrée section ZB numéro 238 – bucher

- **Animation du centre aéré du mois d'avril**

Nous recherchons un stagiaire ou un titulaire BAFA pour venir en aide à l'animation du centre aéré qui sera organisé par la Commune entre le 15 et le 19 avril. Contact : Madame Chloé Vienny (06 84 84 11 34).

- **Syndicat Mixte du Marais de Saône**

Le Syndicat du Marais recherche une personne en Contrat Service Civique.

Un appel aux bénévoles a par ailleurs été lancé pour le prochain recensement des batraciens dans le secteur (contact : 03 81 55 48 75).

- **SIVU SAGES**

Le coût des travaux de réfection du terrain de football est estimé à 400 000 €, dont 59 000 € resteront à la charge des Communes-membres (Montfaucon, Morre, La Vèze et Gennes).

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le jeudi 21 mars à 20h00.